

Le rôle des médias dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le rôle des médias dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes : réunion de travail avec la commission d'experts chargée de préparer le projet de loi-cadre



Une réunion de travail s'est tenue le vendredi 29 août 2014 au siège de la HAICA entre des membres du conseil de la HAICA et la commission d'experts chargée par le secrétariat d'Etat à la femme et à la famille de préparer le projet de loi-cadre relative à la lutte contre la violence à l'égard de la femme.

La réunion a abordé le rôle régulateur de la HAICA, qui se fonde sur les dispositions du décret-loi n°2011-116 et sur les cahiers de charges relatifs aux conditions d'obtention de licences de création et d'exploitation des chaînes de radio et de télévision privées et associatives.

Conformément à ces textes de réglementation, la HAICA veille à « établir un paysage médiatique pluraliste, diversifié et équilibré qui consacre le refus de la discrimination fondée sur l'origine ». Dans ce même cadre, les cahiers des charges mettent l'accent sur la protection des droits des femmes et la rupture avec les représentations stéréotypées des femmes.

Les propositions les plus importantes qui ont été discutées pendant cette réunion, et qui sont à intégrer dans le projet de loi, sont la consécration du droit d'information autour de la violence

exercée à l'égard des femmes, l'appui aux efforts des différents acteurs et intervenants dans la réalisation et la diffusion des recherches sur le sujet et l'appel aux médias audiovisuels pour éviter la propagation des différentes formes d violence physique et morale.